

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriaty DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Daniel NAVARRO - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND représenté par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Dominique DELOURS représenté par Véronique PRADEL - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN représenté par Bernard MARTY - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurence LUCCIONI représentée par Didier ZANINI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Claude VALLETTE représenté par Maxime TOMMASINI.

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AEC 009-597/14/CC

■ Approbation de l'avenant n° 2 à la convention avec la Sci Norbalad pour le Projet Urbain Partenarial Charité à Châteauneuf-les-Martigues

DUF 14/12295/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

En application de l'article L.332-11-3 et L332-11-4 du Code de l'Urbanisme et afin d'accompagner le développement du secteur Charité, la Commune de Châteauneuf-les-Martigues, la Communauté urbaine et deux opérateurs immobiliers, se sont rapprochés aux fins de mise en œuvre d'un Projet Urbain Partenarial lié aux opérations de constructions des deux opérateurs.

Par délibérations du 28 juin 2013, le Conseil de Communauté a approuvé deux conventions de projet urbain partenarial.

Ces conventions ont permis de définir le programme des équipements publics nécessaires à la desserte du secteur et de mettre à la charge des constructeurs, au regard des besoins générés par leurs opérations, une participation financière pour la réalisation de ces équipements publics.

Par délibération du 13 décembre 2013, un avenant n°1 a été approuvé pour chacune des conventions, afin de tenir compte notamment de transactions foncières intervenues postérieurement à la signature des conventions initiales, et ayant notamment pour effet de modifier le montant et les modalités de leurs participations.

Par arrêté n° 14/393/DST la Commune de Châteauneuf-les-Martigues a accordé à Bouygues Immobiliers le transfert du permis de construire n°13 026 13 H0027 (parcelle AL 12) initialement accordé à la Société Norbalad.

La Société Norbalad a déposé un nouveau permis dans le cadre du PUP sur les parcelles AL 6 et AL 8, venant ainsi augmenter la surface de plancher développée dans le permis initialement déposé. Afin de prendre en considération ces nouveaux éléments ayant pour conséquence notamment de modifier la répartition des participations des partenaires du PUP, chacune des conventions devra faire l'objet d'un avenant.

Ainsi il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'avenant n°2 à la convention de projet urbain partenarial signée avec l'opérateur Norbalad.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le code de l'urbanisme ;
- La délibération AEC 009- 385/13/CC du Conseil de Communauté date du 28 juin 2013 approuvant une convention de PUP avec Bouygues Immobilier

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

- La délibération AEC 010- 386/13/CC du Conseil de Communauté du 28 juin 2013 approuvant une convention de PUP la SCI Norbalad
- La délibération AEC 014-879/13 CC du conseil de Communauté de Marseille Provence Métropole en date du 13 décembre 2013 approuvant l'avenant n°1 de la convention de PUP avec la SCI NORBALAD
- La délibération AEC 014-878/13 CC du Conseil de Communauté du 13 décembre 2013 approuvant l'avenant n°1 de la convention de PUP avec Bouygues Immobilier

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la société Norbalad a déposé un nouveau permis sur les parcelles AL 6 et AL 8, venant ainsi augmenter la surface de plancher développée dans le permis initialement déposé.
- Qu'il convient de prendre en compte le transfert de permis accordé à Bouygues Immobilier, ainsi que la modification du programme envisagé par la SCI Norbalad sur les parcelles AL 6 et AL 8.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n° 2 ci-annexé à la Convention de Projet urbain partenarial conclue avec la SCI Norbalad.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à l'Urbanisme,
PLUi, Aménagement communautaire

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Laure-Agnès CARADEC

Guy SAUVAYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014